



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ville de Clouange

Registre des délibérations

Conseil Municipal du mardi 11 juin 2024



Secrétariat du Maire : PN/CM

Clouange, le 12 juin 2024.

Arrondissement
de Thionville

**Registre des délibérations
du Conseil Municipal**

Nombre de
conseillers élus : 23

Séance du 11 juin 2024

Nombre de
conseillers
présents : 20

Sous la présidence de Monsieur Stéphane BOLTZ, Maire

Présents

- Mesdames Eliane ASSIOMA, Mireille COLOMBINI, Frédérique GENCO, Sylvine GISMONDI, Emmanuelle IFFLI, Angèle LICATA, Geneviève MAILLARD, Laurence MALNATI, Karine MASCHIELLA, Annarita TOSCANI.
- Messieurs, Stéphane BOLTZ, Benoît CAMPAGNA, Raphaël GELAIN, Hugues IACUZZO, Olivier RAFFLEGEAU, Joseph SUSANJ, Philippe VEZAIN, Frédéric WEISS, Lucas LOPES, Mohamed SOUIDI.

Absents ayant donné procuration

- M. François BIASINI donne pouvoir à M. Stéphane BOLTZ
- M. Clément DERIU donne pouvoir à M. Hugues IACUZZO
- Mme Ornella THOMAS donne pouvoir à M. Philippe VEZAIN

Absent excusé sans procuration

- /

□ Secrétaire de séance : M. Philippe VEZAIN

Ouverture de la séance : 18h00 / Clôture de la séance : 18H14

- ✓ Le quorum étant atteint, M. Stéphane BOLTZ ouvre la séance.
- ✓ **Secrétaire de séance :**
M. Philippe VEZAIN est élu à l'unanimité secrétaire de séance par les membres du Conseil, conformément aux dispositions de l'article L 2121-5 du CGCT.
- ✓ **Approbation de la séance du 21 mai 2024**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 20 voix pour et 3 contre d'approuver le procès-verbal de la séance du 21 mai 2024.



Ordre du jour n° 1

D2024-018

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2

Par décision en date du 21 mai 2024 le Conseil Municipal adoptait une décision budgétaire notamment motivée par la nécessité de prévoir des crédits pour l'amortissement d'une subvention perçue en 2021.

Les crédits ont bien été ouverts au chapitre en recettes au 041, article 1328. En revanche la dépense correspondante a été imputée au chapitre 042, article 6811, alors qu'il fallait l'imputer au chapitre 041 article 1318.

Il y a donc lieu d'adopter la décision budgétaire modificative suivante :

		DM 2/2024 – FONCTIONNEMENT	
BUDGET PRIMITIF 2024	BP + DM	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement			
042 6811 – Dotation amortissements	180 000,00	- 1 877,04	
023 023 – Virement à l'investissement	215 985,38	+ 1 877,04	
		0	

		DM 2/2024 – INVESTISSEMENT	
BUDGET PRIMITIF 2024	BP + DM	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement			
021 021 – Virement du fonctionnement	215 985,38		+ 1 877,04
041 1318 – Autres subventions	0	+ 1 877,04	
		0	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la décision budgétaire modificative n°1 présentée ci-dessus.

Ordre du jour n° 2

D2024-019

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'APCC

Un des adhérents de l'APCC (Association pour la Promotion du Conservatoire de Clouange) a commandé et réglé sur ses deniers personnels pour un montant de 300,50 € la location de déguisements pour le spectacle de l'école de danse classique du 19 juin 2024.

Il est prévu que l'APCC indemnise la personne concernée, ce qui implique le versement d'une subvention exceptionnelle du même montant à l'association.

En outre, l'APCC envisage l'achat d'un support piano pour faciliter son accordement pour l'instrument situé espace Henri Colpi, pour un coût de 300 €. Cela implique le versement d'une subvention complémentaire de 300 €.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'APCC d'un montant de 600,50 €.

Ordre du jour n° 3

D2024-020

**DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA MOSELLE POUR LA
CONSTITUTION D'UN FONDS DOCUMENTAIRE A LA BIBLIOTHEQUE**

La Commune envisage l'achat d'un fonds documentaire pour la bibliothèque d'un coût de 772 € TTC. Ces achats sont susceptibles d'ouvrir droit à une subvention départementale de 50 % de la dépense projetée, soit 386 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de solliciter une subvention du montant indiqué ci-dessus auprès du Département de la Moselle en conformité avec le dossier annexé.

Ordre du jour n° 4

D2024-021

**AVENANT A LA CONVENTION DE FINANCEMENT DE LA LUDOTHEQUE PAR LA
CAF**

La Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle a transmis un avenant à la convention d'aide au fonctionnement de la ludothèque reproduite en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant annexé.

Ordre du jour n° 5

D2024-022

MODIFICATION DU TABELAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Par décision du 21 mai 2024, le Conseil Municipal modifiait le tableau des emplois communaux avec effet au 1^{er} septembre 2024, notamment en prévision du recrutement d'une ATSEM principal 2^{ème} classe pour un temps de travail hebdomadaire de 28 heures en remplacement d'un agent qui partira à la retraite à cette date.

Depuis le dernier Conseil Municipal, la procédure de recrutement est arrivée à son terme. L'agent qui sera en définitive recruté ne sera toutefois pas titulaire de grade d'ATSEM principal 2^{ème} classe mais d'adjoint technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de modifier le tableau des emplois communaux au 1^{er} septembre 2024 en conséquence :



TABEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE CLOUANGE

Filière	Grades ou emplois	Catégorie	Durée hebdomadaire	Poste existants	Postes pourvus	Position statutaire
Administratif	Attaché Territorial principal	A	35h00	1	1	titulaire
	Adjoint admin. ppal 1° classe	C	35H00	2	2	titulaire
	Adjoint administratif	C	35H00	5	4	titulaire
Police	Brigadier Chef principal	C	35H00	1	1	titulaire
Culturelle	Assist. ens. artistique 1° classe	B	20H00	2	2	titulaire
	Assist. ens. artistique 1° classe	B	9h00	1	1	non titulaire
	Assist. ens. artistique 1° classe	B	4h00	1	1	non titulaire
	Assist. ens. artistique 1° classe	B	3	1	1	non titulaire
	Assist. ens. artistique 1° classe	B	16	1	1	non titulaire
	Assist. ens. artistique 1° classe	B	6	3	3	non titulaire
	Assist. ens. artistique 1° classe	B	10,5	1	1	non titulaire
	Assist. ens. artistique 1° classe	B	9	1	1	non titulaire
	Assist. ens. artistique 1° classe	B	2	2	2	non titulaire
	Assist. ens. artistique 1° classe	B	17	1	1	non titulaire
	Adjoint du patrimoine	C	30	1	1	non titulaire
Service tech.	Technicien principal 1ère classe	B	35H00	1	1	titulaire
	Agent de maîtrise principal	C	35H00	1	1	titulaire
	Agent de maîtrise	C	35H00	1	1	titulaire
	Adjoint technique ppal 2ème cl	C	35H00	2	2	titulaire
	Adjoint technique	C	35H00	6	4	titulaire
	Adjoint technique	C	35H00	3	3	Non titulaire
Ecoles	A.T.S.E.M. ppal 2ème classe	C	31H30	1	1	titulaire
	A.T.S.E.M. ppal 2ème classe	C	28H00	1	1	titulaire
	A.T.S.E.M. ppal 2ème classe	C	30h00	1	1	titulaire
	Adjoint technique	C	35H00	2	2	titulaire
	Adjoint technique	C	28H00	1	1	titulaire
Entretien	Adjoint technique	C	35H00	1	1	titulaire
	Adjoint technique	C	30H00	1	1	titulaire
	Adjoint technique	C	20H00	1	1	non titulaire
	Adjoint technique	C	25H00	1	1	titulaire
	Adjoint technique	C	20H00	2	2	non titulaire
	Adjoint technique	C	20H00	1	1	titulaire
	Adjoint technique	C	19H00	1	1	non titulaire

Effectifs Total	Postes existants	Postes pourvus
	52	49



Ordre du jour n° 6

D2024-023

TRAVAUX SYLVICOLES COMPLEMENTAIRES

L'ONF propose des travaux sylvicoles complémentaires cette année pour le traitement des orées de forêt, pour un coût de 4 543,66 €TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer le devis des travaux sylvicoles 2024 complémentaires.

Le conseil municipal déclare avoir reçu communication des décisions précitées, prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 Heures 14
Procès-verbal relatif aux délibérations n° D2024/018 à D2024/023
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance
M. Philippe VEZAIN

Le Maire
Stéphane BOLTZ

